

**ANNONCE DU  
QUATRIEME APPEL A PROJETS  
PHASE 2  
16 JUILLET – 27 SEPTEMBRE 2013**

**RESUMÉ**

Le Programme de Coopération Transnationale Espace Atlantique 2007-2013 a lancé son quatrième appel à projets du 21 janvier au 28 février 2013. Suite à la première phase du processus de candidature, le Comité de Suivi du Programme a approuvé une liste de manifestations d'intérêt passant à la deuxième phase, ayant pour but la présentation d'une candidature de projet. Ces manifestations d'intérêt sont donc à présent invitées à déposer leur candidature de projet complète, du 16 juillet au 27 septembre 2013.

**Priorités**

Le quatrième appel à projets concerne les quatre priorités suivantes:

1. Promouvoir les réseaux entrepreneuriaux et d'innovation transnationaux
2. Protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier
3. Améliorer l'accessibilité et les liaisons internes
4. Promouvoir les synergies transnationales de développement urbain et régional durable

**Processus de candidature**

Le processus de candidature sera organisé en 2 phases

**Première phase** – Soumission et sélection des manifestations d'intérêt

Les candidats sont invités à présenter des manifestations d'intérêt sous la forme d'un avant-projet de la proposition. La manifestation d'intérêt exposera le contexte et un résumé du projet, sa justification, ses objectifs, une description du partenariat, les éléments de la méthodologie de mise en œuvre, un budget indicatif et d'autres informations de base sur le projet.

**Deuxième phase** – Classement des manifestations d'intérêt, soumission des projets complets et approbation

1. Après le contrôle d'éligibilité et l'évaluation des expressions d'intérêt par le Secrétariat Technique, le Comité de suivi décidera de leur approbation et établira une liste restreinte.
2. En fonction de leur classement les candidatures de la liste restreintes seront ensuite invitées à préparer et soumettre une candidature de projet complète.
3. Les candidatures de projets complètes seront évaluées par le STC selon les critères d'admissibilité et de sélections définis, elles seront par la suite classées, notées et présentées au CS pour décision.

**Date** : 15/07/2013

## Informations Pratiques

Le formulaire électronique pour la candidature complète doit être rempli sur la base de la manifestation d'intérêt, via l'outil Access "AppForm2013V4\_FullProjectPreparation.accdr". Cet outil, le manuel du candidat et autres documents pertinents sont disponibles dans la section «Appel à projets» du site – Plateforme collaborative de communication (PCC) du Programme (<http://www.coop-atlantico.com>), «4<sup>ème</sup> appel 2013 / Deuxième phase - dépôt des projets complets ».

Calendrier	
<b>16 juillet 2013</b>	Lancement de la phase 2 du quatrième appel à projets
<b>27 septembre 2013</b>	Date limite de soumission des candidatures complètes
<b>25 octobre 2013</b>	Formulaire d'évaluation du STC
<b>Novembre 2013</b>	Décision du Comité de Suivi pour approbation des candidatures de projets complètes
<b>Décembre 2013</b>	Notification et début du processus de contractualisation

Les candidatures déposées après 20H (UTC/GMT/heure portugaise) le 27 septembre 2013 seront automatiquement considérées inadmissibles.

### Qui peut présenter une candidature?

Seules les Manifestations d'intérêt sélectionnées pour la deuxième phase peuvent présenter une candidature.

Le chef de file des MI doit déposer la candidature complète du projet.

### Allocation financière

Un montant indicatif de **6 000 000 €** est prévu pour ce quatrième appel à projets.

La distribution des montants FEDER par priorité est la suivante :

Priorités	FEDER (€)
1 - Promouvoir les réseaux entrepreneuriaux et d'innovation transnationaux	1 750 000
2 - Protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier	2 500 000
3 - Améliorer l'accessibilité et les liaisons internes	1 000 000
4 - Promouvoir les synergies transnationales en matière de développement urbain et régional durable	750 000

Le taux d'intervention FEDER ne dépassera pas 65% des coûts éligibles du projet.

## Règles générales

Les candidatures de projets complètes doivent être présentées via le formulaire pré-rempli des MI, qui se trouvent sur la PCC. Les candidatures non présentées sous ce format ne seront pas considérées pour approbation.

Les informations principales présentées dans la candidature de la MI doivent être maintenues. En respectant les délais établis, les MI doivent :

- Remplir le formulaire de candidature du projet complet, en décrivant le plan de travail, le plan de communication, les indicateurs de suivi et d'informations concernant les résultats de capitalisation et de durabilité du projet.
- Compléter, signer et joindre dans la section « Annexes » les déclarations de co-financement.
- Le dossier de candidature de projet complet a été déposé sur la PCC

Après avoir été correctement déposées, les candidatures complètes seront évaluées selon les critères d'admissibilité suivants :

N°	Critère
1	La candidature a été présentée dans les délais, via les outils établis par le Programme
2	Le formulaire de candidature électronique est valide, toutes les sections obligatoires ont été remplies
3	Les principales informations présentées dans la manifestation d'intérêt restent inchangées dans la candidature du projet

## Pour plus d'informations

Veillez utiliser les outils d'aide disponibles sur le site du Programme ou **contacter directement** le Secrétariat Technique Conjoint ou votre Correspondant National. Vous pourrez trouver toutes les coordonnées sur le site du Programme (<http://www.coop-atlantico.com>).